

Liste des mutuelles susceptibles de prendre en charge des consultations de CCF

- INTERIALE : Mutuelle de la police
- MESE : Mutuelle d'Entreprise Schneider Electricité
- GENERATION
- VIVINTER
- AXA
- MEDERICK
- AGRICA
- SCOR
- HELIUM (fait partie de KOVERS)
- GRAS SAVOYE -MOS : Mutuelle de la CAF
- ALLIANZ (renfort pour médecine)
- DYNALIS : Mutuelle de SANOFI
- KOVERS
- GENERALI MUTUELLE
- APVIL
- Mutuelle SMPS
- SWISS LIFE
- HENNER
- HUMANIS MALAKOFF (forfait annuel de 160 euros)
- CYBEL (mutuelle de la police)
- AON
- MGC

Liste non exhaustive et non contractuelle établie suite à un sondage réalisé par l'ANCCEF – Association nationale des conseillers conjugaux et familiaux – auprès de ses adhérents.es en mai 2019 et régulièrement mise à jour.

Cette liste est uniquement composée d'informations recueillies par des CCF, l'ANCCEF n'ayant aucune alliance, partenariat ni intérêt commun avec aucune mutuelle.